

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Nom commercial | Chlorifix 426 |
| Nom du produit | troclosène sodique, dihydrate |
| Index No | 613-030-01-7 |
| EC No | 220-767-7 |
| REACH numéro d'enregistrement | 01-2119489371-33-xxxx |
| CAS No | 51580-86-0 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------------------|---|
| Fabricant / fournisseur | BAYROL France SAS Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex Téléphone +33 892 707 992 (0,34 EUR/min) E-Mail bayrol@bayrol.fr Internet www.bayrol.fr |
|-------------------------|---|

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):
ASchwarzenboeck@bayrol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Renseignements en cas d'urgence | Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris Cedex 10 Téléphone 01 40 05 48 48 |
|---------------------------------|--|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22
R31
Xi; R36/37
N; R50/53

Phrases R

| | |
|-------|--|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| 31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| 36/37 | Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. |
| 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|--|----------------------------|---------------------------|
|--|----------------------------|---------------------------|

| | | |
|--------------|------|--|
| Acute Tox. 4 | H302 | |
|--------------|------|--|

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|--|----------------------------|---------------------------|
| Eye Irrit. 2 | H319 | |
| STOT SE 3 | H335 | |
| Aquatic Acute 1 | | |
| Aquatic Chronic 1 | H410 | |

Consignes en cas de danger

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS09

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Consignes de sécurité

| | |
|--------------------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P311 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

troclosène sodique, dihydrate

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

CAS No 51580-86-0

troclosène sodique, dihydrate

EC No 220-767-7

Index No 613-030-01-7

REACH numéro d'enregistrement 01-2119489371-33-xxxx

3.2. Mélanges

non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

beaucoup d'eau
dioxyde de carbone
sable

Moyens d'extinction inappropriés

peu d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Acide chlorhydrique (HCl)
Chlore (Cl₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Éviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Évacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).
Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Stockage: au frais et au sec.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****aspect**
granulé**Couleur**
blanc**Odeur**
éger de chlore**Seuil olfactif**
non déterminé**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|-------------------------------|-------------|--------|---------|----------|
| valeur pH | ca. 6,7 | 20 °C | 10 g/l | | |
| Température d'ébullition/ plage d'ébullition | non déterminé | | | | |
| Point de fusion | 240 - 250 °C | | | | |
| Point d'éclair | non déterminé | | | | |
| Vitesse d'évaporation | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état solide) | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état gazeux) | non déterminé | | | | |
| Température d'inflammation | non déterminé | | | | |
| Température d'auto- inflammation | non déterminé | | | | |
| Limite inférieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Limite supérieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | | | |
| Densité relative | non déterminé | | | | |
| Densité en vrac | ca. 1000 kg/m ³ | | | | |
| Densité de vapeur | non déterminé | | | | |
| Solubilité dans l'eau | 250 g/l | 25 °C | | | |
| Solubilité dans un autre produit | non déterminé | | | | |

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|---------------|-------------|---|---------|----------|
| Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W) | non déterminé | | | | |
| Température de décomposition | non déterminé | | | | |
| Viscosité | non déterminé | | | | |
| Teneur en eau | ca. 8 % | | | | |
| Teneur en solides | > 99 % | | | | |

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique

Température de décomposition:

240°C - 250°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des graisses et des huiles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

10.5. Matières incompatibles
Matières à éviter

Huile

Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

gaz nitreux

oxyde de carbone

chlorure d'hydrogène (HCl)

chlore

Décomposition thermique

Remarque >240 °C

Informations diverses

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautelement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|---------------------------------|---|---------|---------|----------|
| DL50 aiguë par ingestion | ca. 1400 mg/kg | rat | | |
| Irritation de la peau | Faiblement irritant - marquage non obligatoire. | | | |
| Irritation des yeux | Irritant. | | | |

Toxicité subaiguë - Cancérigène

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|--------------------|--------|---------|---------|--------------------------|
| Mutagène | | | | Aucune donnée disponible |
| Tératogène | | | | Aucune donnée disponible |
| Cancérigène | | | | Aucune donnée disponible |

Constatations empiriques

Irrite les organes de la respiration
 le produit est irritant pour les muqueuses

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|----------------|-----------------------|---------------------|---------|------------|
| Poisson | CL 50 < 1 mg/l (96 h) | Lepomis macrochirus | | |
| Daphnie | CE 50 < 1 mg/l (48 h) | Daphnia magna | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|---|---|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | 3077 | 3077 | 3077 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (troclosène sodique, dihydrate) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (troclosene sodium, dihydrate) | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (troclosene sodium, dihydrate) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 9 | 9 | 9 |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Oui | Oui | Oui |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 9

code de restriction en tunnel E

Code de classification M7

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Directive Biocides (98/8/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 6.5

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur